

N° 2020-105

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/105
Convention de prestation d'ingénierie
Programme « Habiter Mieux » 2020-2024**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET DenisPouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Depuis quelques années, la communauté de communes des 1000 Etangs a décidé de privilégier entre autres actions la poursuite de la mobilisation du programme de lutte contre la précarité énergétique notamment en faveur des propriétaires occupants, programme « habiter mieux ».

Madame DENIZOT, technicien chez SOLIHA est venue du Bureau du 08/12/2020, afin de nous faire le bilan des aides versées sur le territoire ainsi que les conditions d'éligibilité.

Conscients des besoins conséquents en rénovation thermique, afin de ne pas casser la dynamique initiée, le Président propose aux membres de l'Assemblée communautaire de continuer à avoir une action de soutien en faveur du parc immobilier pour la période 2020-2024.

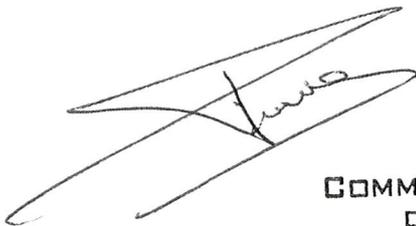
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de reconduire la convention de prestation d'ingénierie sur la période 2020-2024 avec SOLIHA
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-106

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/106
Attribution d'une subvention « Habiter mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'un habitant de La Longine, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (poêle, menuiseries extérieures) d'un montant estimatif de 15 236.83 € HT entre dans les critères d'attribution.

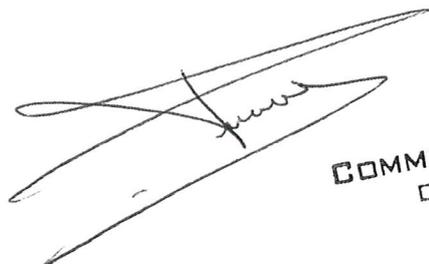
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500.00 € pour le compte de **M. DIEMUNSCH Jean-Luc**, 1 impasse des prés 70 310 LA LONGINE au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-107

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/107
Créances éteintes
Budgets OM**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La Trésorerie Principale de Lure a communiqué l'état de titre irrécouvrable, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de PV de carence.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de la liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Créances éteintes BP OM:

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de **85.00 € dossier RIEGERT Cecilia.**

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ADMET** en créance éteinte communautaires dont le détail figure ci-dessus

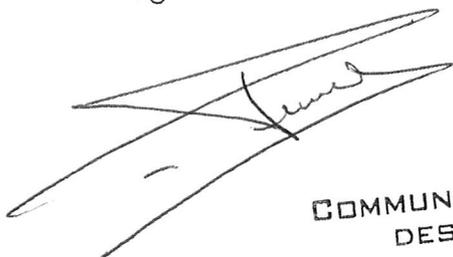
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-108

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

N° 2020/108
OM : annulations et réductions

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **276.25 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **446.27 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2020.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 16/11/2020	CORRAVILLERS	DUPONT GENDRON Maxime	ASAP Bord 134 – Titre 233	21.25 €
	BEULOTTE ST LAURENT	HEIMANN Laurent	2020-098-005919	127.50 €
Certificat Administratif du 15/12/2020	MELISEY	GILET Eric	2020-092-004821	127.50 €
ANNULATION OM				276.25 €

Réductions :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 16/11/2020	SERVANCE	DIEUDONNE Jacques	2020-046-002620	85 €
	BELONCHAMP	CORDONNIER Joël	2020-068-004107	14.17 €
	MELISEY	YAVUZ Vedat	2020-092-005337	17.71 €
	MELISEY	XOLIN Dylan	2020-092-005336	63.75 €
	LA LONGINE	REMY Jean	2020-071-004320	42.50 €
	MELISEY	PINOT Roger	2020-092-0005161	7.08 €
Certificat Administratif du 19/11/2020	MELISEY	RICCI RICCI	2020-092-005198	99.17 €
	TERNUAY	PERARO Yann	2020-094-005767	42.50 €
Certificat Administratif du 25/11/2020	BEULOTTE ST LAURENT	BENZ HANS JURGEN	2020-098-005883	74.39 €
REDUCTION OM				446.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

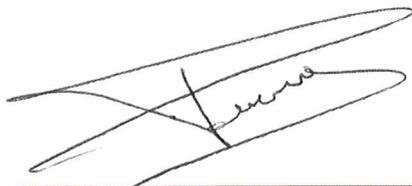
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-109

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/109
SPANC : annulations**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	: 42
Présents	: 35
Pouvoirs	: 5
Absents	: 2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **24 €** émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2020.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	<i>COMMUNE</i>	<i>NOM</i>	<i>FACTURE</i>	<i>MONTANT</i>
Certificat Administratif du 16/11/2020	BEULOTTE ST LAURENT	HEIMANN Laurent	2020-090-000536	8 €
Certificat Administratif du 25/11/2020	BEULOTTE ST LAURENT	BENZ HANS JURGEN	2020-090-000495	8 €
Certificat Administratif du 15/12/2020	MELISEY	LAROCHE William	2020-100-001873	8 €

ANNULATION SPANC

24 €

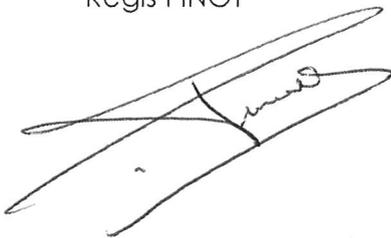
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



N° 2020-110

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/110
Mandatement de l'Aide
RMC à la réhabilitation des Assainissements Non Collectif**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de son 10^{ème} Programme (2013-2018), L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse octroie une aide à la réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif

La subvention attribuée est une aide forfaitaire globale pour les études et les travaux, d'un montant de 3 300 € par installation réhabilitée. Si n habitations sont regroupées sur une installation, le forfait est appliqué n fois. Idem pour un immeuble comportant n appartements. Dans ces cas de regroupement, l'aide de l'agence est plafonnée à 3 forfaits, soit à 9 900 €.

La Communauté de Communes des 1000 Étangs intervient en tant que mandataire, une fois que les travaux sont effectivement réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

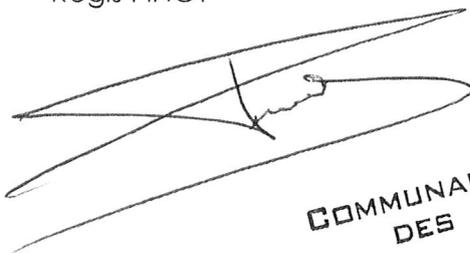
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de procéder au mandatement de l'aide aux propriétaires suivants :

Nom du bénéficiaire	Prénom	Adresse des travaux	Commune	Montant de l'aide
DEMANGE	Arnaud	Lieu-dit "Le Col du Mont de Fourche"	LA ROSIERE	3300€

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-111

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/111
DM ° 2 BUDGET CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 Etangs n° 2 de l'exercice 2020, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un réajustement les dépenses de fonctionnement.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 022 dépenses imprévues de Fonctionnement au chapitre 014 Atténuations de produits pour un montant de 262.00 €. (Taxe gemapi).

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391178 : Autres rest° dégrèv cont directe		262.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		262.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	262.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	262.00 €	

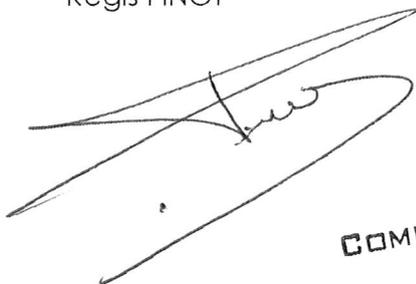
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget CC 1000 Etangs Melisey, exercice 2020, mentionné dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme
 Le Président
 Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-112

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

N° 2020/112
BUDGET OM : DM N°1

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire OM n°1 de l'exercice 2020, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 011 charges à caractère général pour un montant de 2 000.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6238 : Frais divers de publicité		2 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 000.00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	2 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000.00 €	

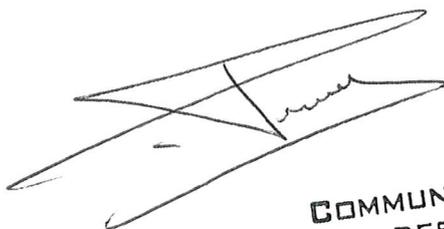
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget OM, exercice 2020 mentionné dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme
 Le Président
 Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-113

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

N° 2020/113
BUDGET SPANC : DM N°1

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire SPANC n°1 de l'exercice 2020, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 011 charges à caractère général pour un montant de 2 000.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6262 : Honoraire		2 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 000.00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	2 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000.00 €	

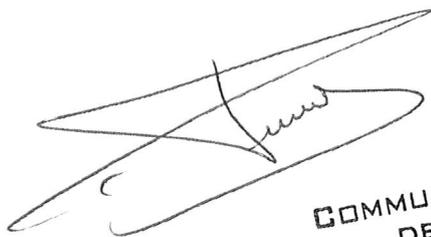
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget SPANC, exercice 2020 mentionné dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme
 Le Président
 Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-114

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/114
BUDGET GYMNASSE DE FAUCOGNEY : DM N°1**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire GYMNASE DE FAUCOGNEY n°1 de l'exercice 2020, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 012 charges de personnel pour un montant de 2 000.00 €.
 un virement de crédit du chapitre 011 Charges à caractère général au chapitre 012 charges de personnel pour un montant de 293.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	293.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	293.00 €	
D 6217 : Pers. affecté par cne membre GFP		293.00 €
D 6217 : Pers. affecté par cne membre GFP		2 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		2 293.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget GYMNASE DE FAUCOGNEY, exercice 2020 mentionné dans le tableau ci-dessus.

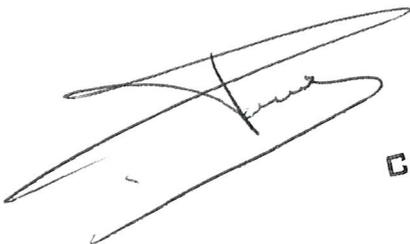
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-115

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/115
RENOUVELLEMENT CONVENTION POLE ASSISTANCE
INFORMATIQUE SUR LA SUITE LOGICIEL E-MAGNUS**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et présente l'Agence Départementale INGENIERIE 70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles :

- **Compétence aménagement**

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, Ingénierie70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

- **Compétence Application du Droit des Sols**

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

- **Compétence d'assistance informatique**

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique et fonctionnelle dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation,

- **Compétence eau**

La compétence EAU regroupe les assistances SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Ingénierie70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes dans la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques (GEMAPI) ainsi qu'en assainissement collectif et en protection de la ressource en eau (SATE).

Pour réaliser ces types de missions, Ingénierie70 pourra recourir à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre ou à une prestation d'accompagnement ponctuel du maître d'ouvrage.

Président rappelle que la collectivité est adhérente au pôle Informatique d'INGENIERIE70.

Une convention a été signée le 1^{er} janvier 2017 définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle informatique d'INGENIERIE70

La convention prenant fin le 31 décembre 2020, il convient donc de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation etc... à INGENIERIE70,
- **APPROUVE** les missions confiées à INGENIERIE70 décrites dans la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-116

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/116
Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la
Haute-Saône**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Le Président expose :

- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive,
- Le Centre de gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner,
- Que la convention avec le Centre de gestion de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

- **DECIDE** d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

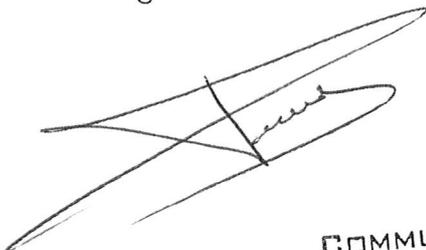
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-117

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/117
RENOUVELLEMENT Assurance Statutaire
Contrat groupe 2021-2024**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Notre collectivité a autorisé le Centre de Gestion à négocier pour son compte un contrat d'assurance statutaire. Aucune obligation d'adhésion ne pèse aujourd'hui sur la collectivité quant à l'adhésion à la proposition présentée par le Centre de Gestion.

Cette délibération doit permettre (au vu des propositions obtenues par le CDG) au Président d'obtenir l'autorisation de signer les conventions résultant de la passation du marché. Celle-ci ne pouvait être octroyée antérieurement dans la mesure où, l'assemblée délibérante ne disposait pas des informations suffisantes.

Contrat(s) d'assurance des risques statutaires

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 22, 25 et 26,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Président rappelle :

- que la Collectivité / l'Etablissement a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Président présente

⇒ **les résultats obtenus par le Centre de gestion.**

Le contrat a été attribué à la compagnie CNP assurance avec SOFAXIS comme courtier.

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2021 en capitalisation

Le taux est ferme pendant 3 ans.

Tranche ferme : collectivités et établissement de 20 agents et de moins de 20 agents
CNRACL :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés :
 - *Risques garantis :*
 - Décès,
 - Accident de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique)
 - Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)
 - Maternité, paternité, adoption
 - Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
 - *Conditions :* **Taux de 8,40%** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. **Il est à noter une diminution du taux au regard de la période précédente (8,59% en 2020).**

Et/

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés et agents non titulaires de droit public :
 - *Risques garantis* :
 - Accident de travail
 - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel
 - Conditions : **Taux de 1,10 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

⇒ **la convention de gestion entre la collectivité et le CDG70** qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties.

- que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.
- que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :
 - Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :
 - Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
 - Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
 - Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
 - Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.
 - Éléments statistiques :
 - Vérification des dossiers statistiques,
 - Suivi de l'évolution de la sinistralité,
 - Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
 - Mise en place d'alertes.
 - Relations avec les collectivités :
 - Informations et échanges permanents avec les adhérents,
 - Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
 - Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
 - Médiation auprès de l'assureur,
 - Organisation de journées de formation et d'information,
 - Envoi de documents concernant les contrats.

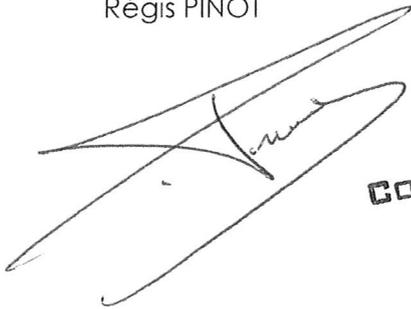
Le rapport du *Président* étant entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

- ⇒ **décident** d'accepter le renouvellement, la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS,
- ⇒ **décident** d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône,
- ⇒ **s'engagent** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ **autorisent** Monsieur le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-118

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/118
Désignation de délégués à la commission TECV
(Transition Énergétique Croissance Verte)**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose qu'il convient de désigner des délégués pour siéger au sein de la commission consultative Transition Energétique et Croissance Verte.

Il est proposé :

- Délégué titulaire : Julien PY
- Délégué suppléant : Philippe GROSJEAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la désignation des délégués cités ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-119

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/119
Site Internet avec CAMPAGNOL :
participation financière pour TERNUAY**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Par délibération du 23/06/2020, une délibération a été prise concernant notre participation financière au site internet CAMPAGNOL.

Le Président rappelle, que la **CCME participe à hauteur de 50 % du coût de la 1^{ère} année.**

Une consultation avait déjà été faite auprès des communes et la délibération avait actée les communes bénéficiaires de ce dispositif.

La Commune de TERNUAY a contractualisé avec CAMPAGNOL.

	COÛT	participation CCME 1 ^{ère} année
TERNUAY	220	110

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la participation de la CCME pour la commune de Ternuay

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1 000 ÉTANGS**

N° 2020-120

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/120
Maison de santé : avenant**

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés Publics

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Compte tenu de travaux supplémentaires en lien avec le cabinet dentaire il convient de prendre un avenant pour la Maison de Santé concernant le lot 11 plomberie-sanitaire de l'entreprise Emann.

Montant de la rémunération initiale = 81 313,75€ HT

Montant de l'avenant = + 10 909,97 € HT

Montant définitif = 92 223, 72 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** l'avenant présenté
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

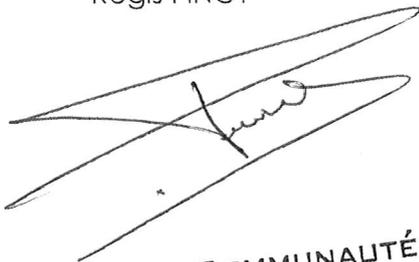
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-121

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/121
Clé de répartition du poste d'animateur de Territoire d'Industrie**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Dans le cadre du dispositif territoire d'industrie, la CCI en lien avec le Pays des Vosges Saônoises s'engage à mettre en place l'animation et l'ingénierie du dispositif sur l'ensemble du périmètre des 5 EPCI concernés via la mobilisation d'1 ETP.

Mission de l'animateur :

- Mener un travail de terrain actif d'écoute des attentes et besoins des acteurs locaux : entreprises industrielles et collectivités
- Coordonner l'élaboration du plan d'actions détaillé en mobilisant les réseaux ressources pour la mise en place du projet ;
- Rechercher et formaliser les partenariats publics et privés, économiques, associatifs, etc., à conclure pour la mise en œuvre du projet ;
- Contribuer à l'accompagnement des porteurs de projets/chefs de fil, au montage des dossiers et à la recherche de financements ;
- Avoir des contacts réguliers avec les entreprises industrielles du Territoire
- Mettre en place et contribuer au suivi administratif, financier et opérationnel de la mise en œuvre du programme et des actions.

Pour financer cette mission il sera demandé à la CCME dans ce cadre **2810 €** par an pendant 3 ans.

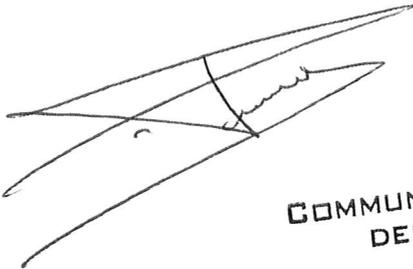
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
0	40	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **NE VALIDE PAS** le financement proposé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-122

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

N° 2020/122

Poursuite du partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET DenisPouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La compétence développement économique est aujourd'hui une compétence obligatoire des communautés de communes.

Elles œuvrent pour le développement économique et le développement de l'emploi sur leur territoire. Elles sont au cœur des questions d'aménagement.

La CMAI Franche Comté, délégation de Haute-Saône conduit des actions en matière économique pour créer les conditions d'émergence, de soutien et de développement des activités artisanales, de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation.

Les petites entreprises artisanales peinent souvent à trouver des réponses concrètes à leurs questions de développement économique et de ressources humaines qui y sont liées notamment en matière de recrutement, formation / compétences, analyse de poste, conditions de travail et d'emploi, gestion des âges.

En conséquence, la CMAI délégation de Haute Saône en partenariat avec l'Unité départementale Haute Saône de la DIRECCTE s'engage à mettre en œuvre un accompagnement économique et Ressources Humaines des entreprises artisanales pour créer les conditions favorables au développement des entreprises et de l'emploi sur les territoires.

Par délibération du 20 novembre 2018, l'Assemblée communautaire a validé le partenariat entre la Communauté de Communes des 1000 Etangs et la CMAI Franche Comté, délégation de Haute Saône, pour renforcer les relations entre ces deux organismes, afin d'apporter un service de proximité aux entreprises de ce territoire et contribuer ainsi au développement de ce territoire.

Un bilan a été fait et suite à celui-ci, le Président propose de reconduite ce partenariat jusqu'au 31/12/2021.

Ainsi, la communauté de communes des 1000 Etangs contribue à la réalisation du projet par :

- La mise à disposition d'un bureau pour l'organisation des permanences de la Chambre de métiers et de l'artisanat
- Une contribution financière de 2 000 € sur la durée de l'opération, soit du 01/01/2021 au 31/12/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le partenariat avec la CMAI Franche Comté, délégation de Haute Saône
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la CMAI Franche Comté, délégation de Haute Saône et signer les pièces afférentes à ce dossier
- **DIT** que les crédits seront inscrits à hauteur de 2000 € sur le BP 2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-123

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020***

**N° 2020/123
Destination Vosges du Sud :
Participation financière**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET DenisPouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Lors du conseil de Destination Vosges du Sud, il a été validé les principes de convention pluriannuelle, de financement partagé d'un plan d'actions, de clé de répartition du financement entre EPCI et de calibrage du plan d'actions 2021.

La clé de répartition est basée sur une perception de la réalité touristique des territoires intégrant leur capacité d'accueil (lits), l'attractivité ou le niveau d'équipement de certains de leurs sites ou encore leur richesse événementielle.

Les membres du Conseil de Destination ont validé le budget et la ventilation suivante entre les structures:

- Destination 70 : 31 250 €
- OT de Luxeuil Les Bains : 14 062,50 € (45 %)
- **CCME : 6 250 € (20 %)**
- Rahin et Chérimont : 6 250 € (20%)
- CC Pays de Lure : 3 125 € (10 %)
- CC Pays Héricourt : 1 562,50 € (5 %)

Il est proposé une participation financière de 6 250 € soit 20 % pour la communauté de communes des 1000 Etangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	2	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la participation financière de la CCME à hauteur de 6 250 € pour 2021
- **SOLLICITE** un bilan en fin d'année 2021 et une modification de la répartition financière en fonction de celui-ci
- **DIT** que les crédits seront inscrits à hauteur de 6 250 € sur le BP 2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-124

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020***

N° 2020/124

**Dissolution du Service Public Administratif « SPA » de l'Office de
tourisme de la communauté de communes des 1000 Etangs**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET DenisPouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Par délibération datée du 29 juin 2017, la Communauté de communes des 1000 Etangs avait approuvée la création « d'un Office de tourisme communautaire » sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière (SPA). Celui-ci a été créé dans le cadre des dispositions légales relatives aux offices de tourisme (article 134-5 du code du tourisme).

Une réunion du conseil d'exploitation du SPA a eu lieu le 24 novembre 2020 au cours de laquelle, il a été fait état du bilan de fonctionnement de ces trois années d'exercice.

Au regard des propos concordants tenus par les membres du SPA, il s'avère que cette structure ne répond pas pleinement aux attentes ni aux missions, telle qu'elles avaient été énoncées dans l'article 1 des statuts.

En conséquence et après un avis unanime des membres du SPA, il a été d'acté la dissolution de cette structure, à compter de la délibération qui sera prise par l'assemblée communautaire le 15 décembre 2020.

Afin de maintenir dans les échanges les acteurs touristiques de la société civile du territoire des 1000 étangs, les membres du SPA demandent à l'assemblée communautaire la mise en place d'une commission de travail « tourisme » composée d'élus et de prestataires touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ACTE** la dissolution du SPA « Office de tourisme de la Communauté de communes des 1000 Etangs »
- **VALIDE** le transfert de la valeur de l'actif à la Communauté de Communes des 1000 Etangs ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents.

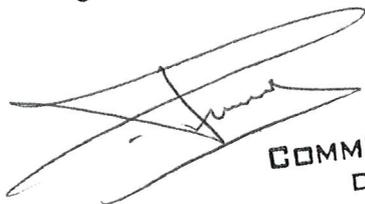
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-125

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/125
Création de régies de recettes**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire

Considérant la nécessité d'encaisser les produits suivants :

- Visites guidées
- Sorties nature et patrimoine
- Spectacles
- Articles promotionnelles

Article 1. Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement de l'argent :

- Visites guidées
- Sorties nature et patrimoine
- Spectacles
- Articles promotionnelles

Article 2. Cette régie est installée au siège de la communauté de communes des 1000 Etangs

Article 3. La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 4. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800 €.

Article 5 ; Les recettes désignées à l'article 1^{er} sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèque
- liquide

Article 6. Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les 3 mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque trimestre.

Article 7. Le régisseur sera désigné par le Président sur avis conforme du comptable.

Article 8. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Article 9. Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 10. Les recouvrements des produits seront effectués à la Trésorerie de Lure.

Article 11. Le Président et le trésorier de Lure sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

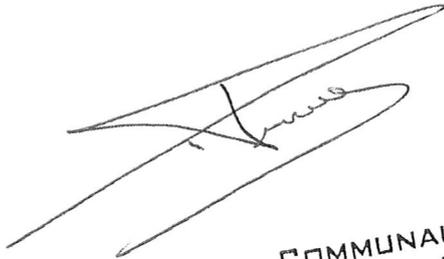
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** la création de la régie de recettes pour l'argent collecté pour les produits suivants :
 - Visites guidées
 - Sorties nature et patrimoine
 - Spectacles
 - Articles promotionnelles

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-126

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/126
 Transfert des ventes du SPA « Office de tourisme de la communauté de
 communes des 1000 Étangs »
 au budget de la communauté de communes des 1000 Étangs**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
 Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain
 Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Suite à la dissolution « d'un Office de tourisme communautaire » sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière (SPA), il convient de réaliser le transfert des ventes du SPA.

Facturation des ECOCUPS aux associations :

Commandes d'Ecocup - Festival Mille Pas aux 1000 Étangs 2020				
Association / Commune	Nombre	Tarif unitaire	Total	
Jeunesses Sportives Falconiennes	1000	0,70 €	700,00 €	
ACCA Servance	400		280,00 €	
Comité des Fêtes Beulotte-Saint-Laurent	100		70,00 €	
Comité des Fêtes de Corravillers	500		350,00 €	
Sainte-Marie en Fête	100		70,00 €	
REVS Écromagny	1000		700,00 €	
La Fraternelle - Comité des Fêtes de Saint-Bresson	200		140,00 €	
ARCA Amage	1000		700,00 €	
Les Randonneurs des 1000 Étangs	250		175,00 €	
La Bruyoraie	200		140,00 €	
TOTAL	4750			3 325,00 €

Guide touristique : participation financière

Chaque année, il est édité un guide pratique à destination des touristes. Celui-ci leur permet de préparer un séjour sur le territoire, afin de trouver un hébergement, mais aussi les adresses de restaurants et des idées de sorties.

Ce guide est financé via un système d'adhésion des prestataires touristiques, des restaurateurs et des producteurs locaux. Seuls ceux qui adhèrent seront sur le guide de même que sur le site Internet de l'office de tourisme des 1000 Etangs. L'adhésion es fixé à 25 € par structure.

Visites guidées : tarif

Nos agents d'accueil organisent des visites guidées dont le but est de promouvoir et faire connaître notre patrimoine.

Tarifs des visites guidées :

- Enfant de moins de 12 ans : gratuit
- Pour tous les autres publics : 2 €/personne

Festival Mille Pas aux 1000 Etangs : participation financière

Compte tenu du temps passé par nos agents d'accueil, afin de préparer ce Festival avec les associations, la participation financière proposé est fixé à :

- 50 € par association appartenant au territoire de la CC des 1000 Etangs
- 100 € par association extérieure

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

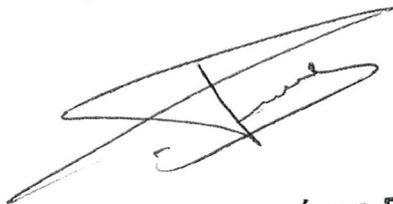
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/127
Création d'un budget annexe
« TOURISME »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Suite à la dissolution du « SPA » « Office de tourisme de la communauté de communes des 1000 Etangs », et après échange avec les membres du Bureau, il est proposé de créer un budget annexe « Tourisme » concernant toutes les dépenses liées au tourisme en fonctionnement et en investissement.

Il s'agit d'avoir une lisibilité et une transparence dans la gestion du développement et de la promotion touristique de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de cette gestion.
- **DECIDE** de créer un budget annexe, à compter du 1^{er} janvier 2021, destiné intégralement à la gestion du tourisme en fonctionnement et investissement
- **AUTORISE** le Président à procéder aux formalités nécessaires

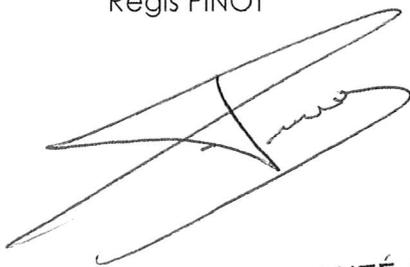
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-128

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/128
Réorganisation du Service**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Lors de la réunion du Bureau, qui s'est tenu le 08/12/2020, au cours de laquelle un débat et des échanges ont eu lieu concernant le passage de Madame Angélique FRECHIN de la filière technique à la filière administrative, et suite aux remarques émises par certains élus, le Président fait la proposition suivante :

Madame Angélique FRECHIN reste dans sa filière technique jusqu'au 31/12/2021 et assure les missions telles qu'elles sont établies dans sa fiche de poste, jointe en annexe.

Le Président vous informe, qu'après échange avec madame Angélique FRECHIN, celle-ci s'engage jusqu'au 31/12/2021 à :

- Assurer l'entretien des gymnases de Melisey et St-Barthélemy ainsi que les bureaux de la CCME
- Assurer les missions d'accueil
- Assurer un support administratif à Madame Virginie APPARU
- Effectuer des formations
- Passer le concours d'adjoint administratif en interne si elle ne peut pas le passer sur 2021

Monsieur René DEMANGE, V-P sera en charge du suivi de l'entretien des gymnases et fera un bilan de l'entretien en décembre 2021.

Aux termes de l'année 2021, un bilan des compétences de Madame Angélique FRECHIN sera fait tant sur ses missions de ménage dans nos structures que ses missions d'accueil et de tâches administratives.

Dans la mesure où Madame Angélique FRECHIN remplit favorablement ses missions, celle-ci passera de facto au 01/01/2022 de la filière technique à la filière administrative. À cette date, elle continuera les fonctions stipulées plus haut.

Le Président fait également savoir aux élus, que Madame Lysiane BION sera en binôme avec Madame Angélique FRECHIN sur les missions d'accueil et assistera Monsieur Jérôme TROSSAT dans ses tâches administratives. Madame Valérie NANTILLET assurera les fonctions d'accueil quand ses collègues seront absentes ou en congés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	2	0

Le Conseil Communautaire :

- **S'ENGAGE** à passer Madame Angélique FRECHIN de la filière technique à la filière administrative au 01/01/2022 suite au bilan qui sera fait en décembre 2021
- **VALIDE** l'organisation des services telle qu'elle vous est proposée

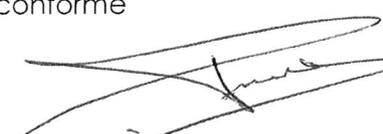
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-129

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

N° 2020/129

Approbation de la révision allégée du PLU de Faucogney

NOMENCLATURE: 2.1 Documents d'Urbanisme

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L153-21 ;
- Vu** la délibération en date du 30 mars 2017 prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
- Vu** la délibération en date du 2 octobre 2018 précisant les objectifs de la révision allégée n°1 du PLU ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint en date du 10 septembre 2019 ;
- Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale en date du 8 octobre 2019 ;
- Vu** l'arrêté communautaire en date du 18 décembre 2019 soumettant à enquête publique le projet de révision du PLU arrêté et l'avis d'enquête publié ;
- Vu** les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique ;
- Vu** le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Le Président rappelle que l'objet de la révision allégée consistait à l'origine à :

- Créer un Secteur de Taille et de Capacité Limitée destiné à l'accueil d'hébergement touristique autour de l'Etang Méprin au Hameau La Mer ;
- Mettre en compatibilité le zonage et le règlement avec la loi Montagne (modification des constructions autorisées en zone N, report des périmètres de protection des plans d'eau à protéger sur le zonage) ;
- Autoriser la construction de bâtiments agricoles dans les zones naturelles.

Il rappelle, que la commune étant concernée par un site Natura 2000, une évaluation environnementale a été menée pendant la durée de la procédure. Dans ce cadre, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été saisie pour avis par courrier en date du 19 juillet 2019. Elle a rendu son avis en date du 8 octobre 2019 dans lequel elle recommandait les éléments suivants :

- De joindre un résumé non technique au dossier ;
- De justifier l'implantation du projet aux abords de l'étang Méprin ;
- D'analyser les impacts positifs et négatifs de l'ensemble des modifications apportées par la révision allégée.

Ces recommandations ont bien été prises en compte et un mémoire en réponse a été adressé à la MRAe.

- Le résumé non technique a bien été intégré au dossier avant l'enquête publique.
- Concernant la justification de l'implantation du projet, elle relève de l'opportunité de la porteuse du projet d'acquiescer l'étang et les parcelles qui le bordent.
- Concernant le dernier point soulevé par la MRAe, de nouvelles analyses environnementales ont été menées afin d'évaluer les impacts sur la possibilité de construire des bâtiments agricoles en zone N. Par ailleurs, suite à des recommandations de la DDT, il a été décidé de ne pas ouvrir cette possibilité dans toute la zone N mais seulement dans les secteurs les plus propices au développement des activités agricoles, c'est-à-dire les espaces « ouverts » de prairie. Des zones N indicées « Na » ont donc été délimitées et de nouvelles analyses environnementales y ont été menées (zones humides, faune, flore).

Ainsi,

- Le rapport de présentation a été complété de nouvelles analyses (état initial, évaluation des incidences sur l'environnement et sur les sites Natura 2000) ;
- Le plan de zonage a été modifié afin de délimiter les zones Na au sein de la zone N ;
- Le règlement a été précisé afin de différencier les zones N et Na.

Les modifications apportées au dossier de révision allégée sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Entendu l'exposé du Président présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement et d'urbanisme du projet de PLU ;

Considérant que l'ensemble des membres du conseil communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0		0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté ;
- **DECIDE** d'approuver la révision allégée n°1 telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Faucogney-et-la-Mer et à la Communauté de Communes des Mille Etangs aux jours et heures d'ouverture habituels.
- **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie et en communauté de communes durant un mois. Une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité

La présente délibération produira ses effets juridiques dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-130

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

N° 2020/130

**Demande de fonds de concours de la commune
De Haut-du-Them-Château-Lambert**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET DenisPouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La commune envisage la rénovation et la mise en accessibilité du restaurant-bar-épicerie situé 9 rue de la Vierge.

Le coût pour l'ensemble des travaux s'élèverait à 94 800 € HT dont 26 020 € HT pour l'accessibilité.

Une fois ces travaux effectués la commune cédera la gérance de l'ensemble à un professionnel.

Vu le dépôt de dossier effectué par Madame le Maire de Haut-du-Them-Château-Lambert et du plan de financement adressé,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 08/12/2020,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0		0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de Haut-du-Them-Château-Lambert
- **DIT** que les crédits sont inscrit au budget 2021 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

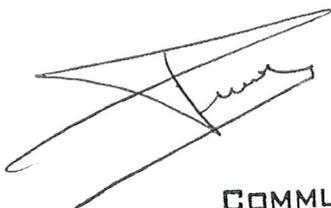
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2020-131

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

**N° 2020/131
Commission Intercommunale des Impôts**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C.

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Il convient de procéder à la constitution de cette commission conformément à la demande des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0		0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la liste de propositions comportant 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants, en annexe

- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et signer les documents nécessaires

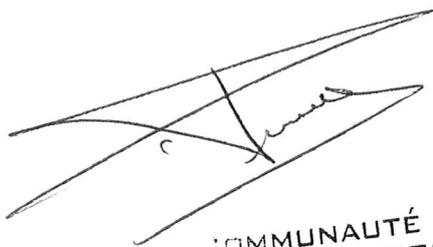
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-132

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

**N° 2020/132
Gymnase des 1000 Étangs à Faucogney : travaux d'isolation**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose qu'il convient de faire des travaux au gymnase de Faucogney et la Mer, et notamment d'effectuer des travaux d'isolation, sous réserve de l'avis favorable de l'ABF.

Une consultation d'entreprises :

- Damien REYNIER a été retenu pour un montant de 19 345,50 € HT (23 214,60 € TTC)

Le Président propose le plan de financement :

- 25 % d'aide du Conseil Départemental de Haute-Saône dans le cadre de sa politique sportive relative à la création ou à l'extension des équipements sportifs (fiche E33 du Guide des Aides) soit 4 836.37 €.
- 75 % de reste à charge pour la CCME soit 14 509.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0		0

Le Conseil communautaire :

SOLLICITE :

- Le Conseil Départemental de Haute-Saône, dans le cadre de sa politique sportive relative à la création ou à des équipements sportifs et loisirs d'intérêt local à hauteur de 25 % soit € HT.

ADOPTE le Plan de financement suivant :

- **Conseil Départemental** : 4 836.37€ soit 25 %
- **Autofinancement CCME** : 14 509.12 € soit 75 %

S'ENGAGE à donner un accès prioritaire et gratuit à l'équipement aux enfants des collèges

AUTORISE le Président à faire les demandes de subventions et à signer toutes les pièces relatives au dossier

AUTORISE le Président à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires pour la réalisation de ces travaux

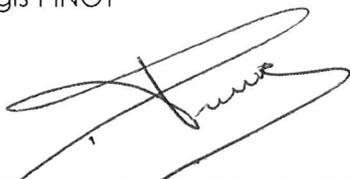
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGES**

N° 2020-133

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020*

N° 2020/133

Schéma d'accueil des camping-cars

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 09 décembre 2020 pour la session ordinaire du mardi 15 décembre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose qu'il convient de poursuivre notre projet de l'Echappée des 1000 Etangs, et au regard de la déferlante de camping-caristes sur notre territoire post-confinement, il est proposé d'organiser un schéma d'accueil des camping-cars sur notre territoire.

Plusieurs sites identifiés sur le trajet de l'Echappée :

- Ecomagny (à proximité du Pellevin)
- Faucogney (à proximité du stade et à la Mer)
- Esmoulières (extension de l'aire actuelle)
- Servance (à proximité de la salle des fêtes)

Deux options nous sont proposées à savoir :

- Bornes avec un système de monnayeur
- Bornes avec un système de carte bancaire

Après échange avec les membres de l'assemblée communautaire, la version « carte bancaire » serait privilégié sous réserve de l'obtention des subventions.

Bases éligibles		Total HT	CD 70	FNADT CIMV	REGION
Lot 1	Aménagements	48 252,60 €	48 252,60 €	48 252,60 €	48 252,60 €
Lot 2	Bornes	37 538,40 €	37 538,40 €		37 538,40 €
Lot 3	Mobilier	4 500,00 €	4 500,00 €		4 500,00 €
Lot 4	Signalétique directionnelle	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Imprévus		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		95 291,00 €	95 291,00 €	52 252,60 €	95 291,00 €

Base Subventionnable	SUBVENTIONS		
95 291,00 €	CD70	20%	15 000,00 €
52 252,60 €	FNADT	25%	13 063,15 €
95 291,00 €	REGION	20,00%	19 058,20 €
TOTAL	47 121,35 €		
RESTE A CHARGE CCME	48 169,35		

INFOS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0		0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la version « carte bancaire » sous réserve de l'obtention des subventions
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation des entreprises et à retenir les entreprises
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions à leur taux maximum et procéder aux formuler nécessaires
- **SIGNER** les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**